



Batteries
ASSAD

& ça démarre

Offre Publique de Vente

Offre Publique de Souscription

**et Admission au premier marché
de la cote de la Bourse**

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public que l'augmentation du capital de la société l'Accumulateur Tunisien Assad objet du prospectus de l'offre publique de vente, d'augmentation de capital par voie de souscription publique et d'admission au premier marché de la cote de la bourse, bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7,8 et 9 du code d'incitations aux investissements.

A cet effet le montant du nominal souscrit dans le cadre de cette augmentation du capital (prime d'émission exclue) soit 5 dinars, peut être déduit des bénéfices et revenus imposables au titre de l'année fiscale 2004 ou 2005 dans la limite de 35% des revenus et des bénéfices imposables sous réserve du paiement du minimum légal de l'impôt sur les sociétés de 20% pour les personnes morales et du minimum légal de l'impôt sur les revenus de 60% de l'impôt dû pour les personnes physiques.



A F C

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Intermédiaire en bourse
chargé de l'introduction